

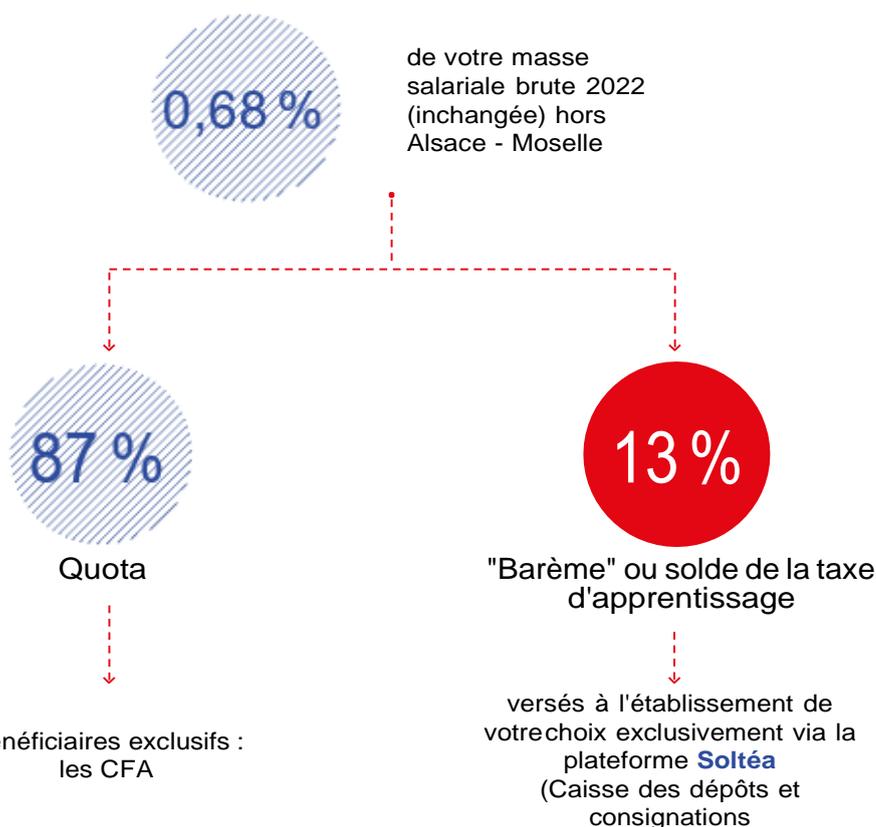
# Taxe d'apprentissage : mode d'emploi 2023

Le lycée des métiers Louis-Jacques Goussier est fier de proposer **un panel de formations très complet**, du CAP au BAC +2. Les domaines particulièrement variés offerts par nos cursus assurent à nos lycéens, apprentis et étudiants de trouver la voie qui leur convient : **les services à la personne, la beauté et le bien-être et l'industrie (mode, électricité, chaudronnerie, usinage) sont autant de filières** que nous proposons aux jeunes.

**En 2023, vous pouvez faire le choix de soutenir le lycée Louis-jacques Goussier de Rezé.**

## COMBIEN DEVEZ-VOUS VERSER EN 2023 ?

**13%**  
C'est le nouveau barème, appelé « solde de la taxe d'apprentissage », qui correspond à 13 % de la T.A. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par



### CONTACTS

*Secteur Services à la personne*  
**Alexandra VILLAREAL**

Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques  
[Alexandra.villareal@ac-nantes.fr](mailto:Alexandra.villareal@ac-nantes.fr)

*Secteur industriel*  
**Xavier PRIOU**

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques  
[xavier.priou@ac-nantes.fr](mailto:xavier.priou@ac-nantes.fr)

### QUAND VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Dès le **25 mai 2023**, choisissez l'affectation du solde de votre taxe sur la plateforme Soltéa

**Le lycée Professionnel Louis-Jacques Goussier est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage, avec le code UAI**

**0440063 E**

## AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS!

**Le lycée Louis-Jacques Goussier innove sans cesse dans sa pédagogie pour accompagner ses apprenants, ses équipes et les enjeux de transformation. En nous affectant votre taxe d'apprentissage, vous :**

- contribuez à accompagner les profils qui demain, rejoindront vos équipes,
- nous aidez à poursuivre ce travail permanent d'évolution de nos enseignements,

Notre projet d'établissement en 3 axes)



Education aux cultures et ouverture à l'international



Accès à l'éducation pour tous



Réussite des élèves



Climat scolaire propice au vivre et apprendre ensemble

## COMMENT AFFECTER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

### Les évolutions

En 2023, les modalités de collecte du solde de la taxe d'apprentissage évoluent. Vous pouvez toujours choisir l'affectation des 13 % de la taxe à l'établissement que vous souhaitez soutenir.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2023, connectez-vous sur la plateforme Soltéa.

### 3 étapes clés :

**1** Sur la plateforme Soltéa, je crée mon compte entreprise



**2** Grâce au moteur de recherche de la plateforme, je cherche : **LYCÉE PROFESSIONNEL J GOUSSIER**

(Recherche possible par nom, code UAI ou localisation.)

**3** J'affecte le pourcentage de mon choix au **LP Goussier**.

Les versements en direct à l'établissement, au titre du solde de la taxe d'apprentissage, (par virement, chèque ou carte bancaire) ne sont plus possibles.

Pour une taxe d'apprentissage utile et engagée : soutenez le lycée Louis-Jacques **GOUSSIER**.

 **CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS**  
Industries créatives de la mode et du luxe  
Pays de la Loire

 **CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS**  
Aéronautique  
Pays de la Loire  
Bretagne



**LYCÉE DES MÉTIERS**

20 rue du Château de Rezé  
44400 Rezé  
02 40 32 44 00

[ce.0440063e@ac-nantes.fr](mailto:ce.0440063e@ac-nantes.fr)